



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
B. P. 160 KIGALI

Kigali, le 14 JUIL. 1993



No 4021/05100

Réf No :
Annexe :
Objet :

✓ Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
de France au Rwanda
KIGALI.



S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération
KIGALI.

[Signature]
Georgias HAVUGIMANA
Directeur de Cabinet

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Je me permets très respectueusement de porter à votre connaissance la déception qu'a ressentie le Ministère de la Justice suite à la décision prise par les autorités de la Coopération Française au Rwanda de ne pas faire revenir Madame Odette-Luce Bouvier, Conseiller Français à la Coopération Juridique et Judiciaire.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, en me référant aux entretiens verbaux que j'ai pu avoir avec le Chef de la Mission Française à la Coopération ainsi qu'à ma lettre n°2350/05.01 du 22 Avril 1993 (cfr copie jointe) par lesquels le Ministère de la Justice requérait son intervention afin que le retour de Madame Odette-Luce Bouvier, Conseiller chargé de la Coopération Juridique et Judiciaire au Ministère de la Justice depuis Novembre 1991, soit envisagé dans les délais les meilleurs, je constate qu'aucune suite n'a jusqu'à ce jour été réservée à ma demande pressante.

Constatant que Monsieur le Chef de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle à Kigali n'a pas autorisé Madame Odette-Luce Bouvier à revenir avant l'expiration du délai statutaire d'attente de quatre mois à compter de l'issue de ses congés, le Ministère de la Justice regrette la rupture du suivi des nombreux et importants dossiers pour lesquels sa présence était indispensable et souligne le grave préjudice ainsi porté à notre Coopération Juridique et Judiciaire.

Faut-il rappeler une fois de plus que le domaine de coopération dont s'occupe Madame Odette-Luce Bouvier au Ministère de la Justice est d'ordre purement technique, que sa présence ne saurait donc être subordonnée à la nomination du Ministre de la Justice, comme l'a dit le Chef de la Mission Française de Coopération lors de nos entretiens ?

Il me revient d'ores et déjà de signaler que le travail du Conseiller chargé de la Coopération Juridique et Judiciaire en matière de formation, de recherche juridique et judiciaire, de l'aide à l'amélioration de la condition pénitentiaire et de la police judiciaire entamé en 1992 se trouve gravement compromis par le refus de Monsieur le Chef de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle à Kigali de faire revenir Madame Bouvier. En effet, il avait été prévu à la demande des magistrats rwandais que Madame Bouvier diffuserait lors du premier semestre 1993, le cours sur l'enquête pénale qu'elle avait présenté lors des deux sessions de formation de magistrats précédentes et que l'étude de droit comparé sur les Successions se poursuivrait durant toute l'année 1993 avec notamment la constitution d'une équipe de recherche (juristes, sociologues, psychologues) afin de finaliser un projet de loi sur "Le droit des Successions et les régimes matrimoniaux".

.../...

Le préjudice causé par la rupture de la continuité des actions initiées lors de la première année de la Coopération Juridique et Judiciaire est aggravé par celui constitué par l'impossibilité d'exécuter le Programme de travail 1993 conçu par Madame Bouvier à savoir :

1° Dans le domaine de la formation des magistrats :

- Deux sessions de formation sur "L'enquête pénale" (suite du programme commencé en 1992) pour les 39 magistrats du Parquet formés en 1992. Première session prévue : mai 1993. Deuxième session prévue : octobre 1993. Conférencier : Odette-Luce Bouvier.

- Une première session de formation sur "L'enquête pénale" pour les 40 magistrats du Parquet non touchés par la formation de 1992. Session prévue : octobre 1993. Conférencier: Odette-Luce Bouvier.

- Une session de formation sur le nouveau Code de la Famille pour 25 magistrats du Siège. Session prévue : novembre 1993. Conférenciers : Magistrats et Juristes rwandais avec la participation de Madame Odette-Luce Bouvier.

2° Dans le domaine de la condition pénitentiaire:

- Madame Odette-Luce Bouvier avait été pressentie comme l'un des intervenants au Séminaire prévu du 08 au 12 Novembre 1993. C'est un Séminaire à l'intention des vingt Directeurs des Etablissements Pénitentiaires et des Représentants d'Organisations oeuvrant dans le domaine pénitentiaire (CICR, Bureau Social Urbain, Caritas).

Madame Odette-Luce Bouvier, en collaboration avec des instructeurs, Officiers de Police Judiciaire français, avait été désignée pour animer deux sessions de formation pour les Inspecteurs de Police Judiciaire du Parquet de Kigali et une vingtaine d'Inspecteurs de Police Judiciaire des Parquets extérieurs. Il s'agit d'une formation sur la base du manuel de police judiciaire confectionné par les OPJ, Gendarmes français et le Ministère de la Justice avec la participation de Madame Bouvier. Les deux sessions avaient été prévues en avril 1993.

Soulignons enfin que Madame Bouvier allait apporter son concours au Projet FAC dont elle avait conçu l'Avant-Projet, qu'elle avait transmis à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Rwanda en vue de la proposer aux Instances françaises compétentes. A ce sujet, le Ministère de la Justice est d'ailleurs en ce moment soucieux de connaître l'évolution de ce dossier porteur de tant d'espoirs.

Dans le cadre des réflexions sur le thème général de la démocratisation, Madame Odette-Luce Bouvier a participé, à la demande du précédent Ministre de la Justice, à une Commission spéciale du Ministère de la Justice chargée de dresser un rapport sur "LA PLACE DE LA JUSTICE ET LE ROLE DU MAGISTRAT DANS L'EDIFICATION D'UN ETAT DEMOCRATIQUE". Devant la qualité du travail accompli, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a souhaité que les recommandations formulées soient rapidement traduites en actes et Madame Odette-Luce Bouvier avait été priée par le Ministère de la Justice de prêter encore son précieux concours à l'élaboration des différents Projets de Lois à présenter. (cfr copies du courrier n° 214/02.3.1 du 29 Mars 1993 du Cabinet du Premier Ministre et courrier n° 2223/05.14 du 16 Avril 1993 du Directeur Général du Ministère de la Justice).

Je tiens à souligner que ce rapport et par là-même, la collaboration à ce sujet de Madame Bouvier participent pleinement à l'oeuvre de promotion d'un Etat de droit respectueux des Droits de l'Homme au Rwanda.

Toutes les actions de Madame Bouvier dans le cadre de notre coopération ont d'ailleurs été menées par elle dans cette logique. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle lutte pour les Droits de l'Homme menée par un Projet français de Coopération et nous souhaitons que la France continue à s'investir de la sorte.

.../...

Dans tous les domaines sus-évoqués, la connaissance par Madame Bouvier du Droit Rwandais, la travail qu'elle avait fourni pour nous proposer des études juridiques comparatives, l'exceptionnelle qualité de son action et des relations qu'elle avait su créer avec l'ensemble de ses partenaires rwandais ont légitimé notre souhait de voir revenir cet Assistant Technique français.

Eu égard à ces considérations -qui sont loin d'être exhaustives- pour situer l'importance du Projet de Coopération Juridique et Judiciaire Franco-Rwandaise et du Conseiller, Madame Odette-Luce Bouvier, au Ministère de la Justice en particulier, je me trouve en devoir de vous exprimer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, les vives protestations du Ministère de la Justice dont les activités se trouvent brusquement handicapées par une mesure lourde de conséquences.

Espérant que la présente retiendra Votre attention, veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ministère de la Justice
Le Directeur de Cabinet
KAYIBANDA



Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Coopération et du Développement Français
PARIS.
- Monsieur le Chef de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle
à KIGALI.